



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



DOSSIER D'INSCRIPTION Année sportive 2018/2019

Chers Amis Archers, Parents des Jeunes du Club et Futurs Archers,

Vous trouverez dans ce dossier tous les renseignements administratifs nécessaires à la pratique du tir à l'arc au sein de la Compagnie des Francs Archers de Nice Côte d'Azur pour l'année sportive 2018/2019.

Des journées portes, ouvertes sera à retenir :

Journées découvertes les 08 et 09 septembre 2018 soit au terrain des F.A.N. soit sur le Quai des Etats-Unis

La Compagnie

La Compagnie pratique principalement le tir sur cibles anglaises, en loisir comme en compétition de haut niveau : distances de 20 mètres à 70 mètres en extérieur et distance de 18 mètres en salle.

La Cie des Francs Archers de Nice est la plus développée et la plus grande en effectif des Alpes-Maritimes et du Comité Provence Alpes. Elle compte parmi les 10 plus importantes structures de la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). Son ascension et son développement résultent d'une dynamique orientée dans plusieurs secteurs d'activité dans lesquels s'exprime la qualité de l'enseignement orchestrée par des entraîneurs professionnels et quatre entraîneurs fédéraux.

Secteurs d'activités des Francs Archers de Nice :

- ✓ L'enseignement dans les établissements scolaires et dans des structures adaptées (IME : Institut Médico Educatif)
- ✓ L'entraînement des archers compétiteurs vers le haut niveau
- ✓ L'entraînement des jeunes débutants vers la compétition ou vers une pratique de loisir
- ✓ L'entraînement des adultes en adéquation avec leurs objectifs
- ✓ L'animation et la diffusion de notre sport vers les structures extérieures (associations, clubs, groupes, anniversaires, Comités d'entreprises -)
- ✓ L'organisation de compétitions régionales et Nationales
- ✓ La formation des futurs entraîneurs et arbitres
- ✓ La participation aux événements sportifs organisés par la Ville de Nice
- ✓ La diffusion et la promotion du Tir à l'Arc



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



La licence

Elle est obligatoire. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Son coût légitime : une cotisation pour devenir adhérent de l'association en adéquation avec la qualité des services proposés (structure, horaires et qualité de l'enseignement) et d'autre part les cotisations aux instances fédérales : Fédération, Comité PACA, Comité Départemental. A cela se rajoute obligatoirement pour les jeunes ou les adultes débutants un montant pour la prise en charge des cours

Cette année la fédération propose trois types de licences pour adultes :

- « **compétition** » qui permet de participer aux différentes compétitions,
- « **loisir** » qui permet de pratiquer son sport sans participer aux compétitions,
- « **sans pratique** » pour les bénévoles ne pratiquant plus mais désirant s'investir dans le club.

Il est bien sûr possible de changer de type de licence au cours de l'année (uniquement de la moins chère à la plus chère). Les adultes débutants bénéficient d'une licence de type « loisir », n'étant pas amenés à pratiquer en compétition dès la première année.

Les personnes désirant découvrir le Tir à l'arc disposent de deux essais (5€ l'un) au sein d'un groupe d'entraînement avant de pouvoir intégrer l'école de tir. Au moment de la prise de licence, la somme de ces essais sera déductible de la cotisation.

Pratiques	FFTA	C ^{ie}	Total
Poussins	28,00 €	148,00 €	176,00 €
Jeunes	43,00 €	240,00 €	283,00 €
Adultes loisirs /Débutants	67,00 €	190,00 €	257,00 €
Adultes compétiteurs	67,00 €	220,00 €	287,00 €
Adultes sans pratiques	52,50 €	30,00 €	82,50 €
Visiteur	0€	170,00 €	170,00€
Etudiant loisir			180,00€
Découverte	40,00 €	50,00 €	90,00 €
Handisport	58,00 €	170,00 €	228,00 €

Pour ceux qui le souhaitent, la licence vous permet de bénéficier d'un tarif d'abonnement préférentiel au magazine « **Le Tir à l'Arc** » : 22 € pour 4 numéros et le « **Guide de l'Archer** ». Vous pouvez vous abonner auprès de la FFTA ou cocher la case dans le formulaire d'inscription et rajouter la somme à votre montant. Nous vous abonnerons alors avec votre licence.

Le paiement par chèque en 3 fois est possible. Dans ce cas, joignez les 3 chèques lors de l'inscription. Ils seront encaissés en début de mois sur le 1^{er} trimestre.

Avec ces règlements, les page 3 « Certificat Médical » pour la demande de 1^{ere} licence, page 7 pour le renouvellement de licence « Questionnaire Santé », page 6 « Fiche Individuelle de Renseignements et page 9 « Autorisation parentale » de ce document devront être remplies ainsi qu'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse devront être retournées **OBLIGATOIREMENT** pour valider votre inscription.

Passeport Progression : un passeport vous est offert lors de l'inscription. **En cas de remplacement, le tarif est de 5 €**

Assurance

La cotisation FFTA intègre une part d'assurance obligatoire couvrant votre responsabilité civile (0,25 €) et une part facultative « garantie individuelle accident » (0,25 €) accordant des indemnités en cas d'accidents corporels lors de la pratique du tir à l'arc, pendant les trajets pour se rendre sur ces lieux de pratiques, en loisir ou en compétition ainsi qu'une assistance auprès d'Europ Assistance. **Si vous ne souhaitez pas souscrire à la part « accidents corporels »**, vous devez cocher la case ad hoc dans le formulaire d'inscription et retirer 0,25 € au montant payé. Il est par ailleurs possible d'étendre les garanties individuelles complémentaires. Tous les renseignements concernant cette assurance (couverture, garanties complémentaires optionnelles, déclaration d'accident) se trouvent sur le site internet de la FFTA.



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



Certificat médical

La délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical de moins d'un an attestant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc.**

La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant **l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition.** Pour que cette mention puisse figurer sur la licence, le compétiteur devra impérativement fournir **avec** le dossier d'inscription un certificat médical de moins de 3 mois conforme à ce qui précède. Faute de quoi, la licence sera prise sans cette précision et l'archer devra présenter un certificat médical conforme pour l'année en cours au greffe de chaque compétition.

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc en compétition

Je, soussigné(e), Docteur

Demeurant :

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Licencié au club de :

N° licence F.F.T.A :

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication cliniquement décelable **à la pratique du Tir à l'Arc en compétition.**

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



École de tir

Les archers suivant des cours au sein de la Compagnie sont regroupés au sein de « l'École de Tir à l'Arc ». Ils sont répartis par groupes de niveau (15 archers maximum) en fonction de leur âge et de leur ancienneté dans le tir à l'arc. Toutes les séances sont assurées par des entraîneurs diplômés :

- Valérie FENOGLIO (Responsable de l'école de tir, Diplôme d'État),
- Delphine RENAULT (Entraîneur 1)
- Sandrine FIALON (Entraîneur 1)
- Jean Claude MASTERENKO (Entraîneur 1)
- Chrystel WYNDAEL (Entraîneur)
- Anne-Carol FOCKE de BEAUCOURT (Assistante entraîneur)
- Dirk FOCKE (Assistant Entraîneur)
- En cours de formation entraîneur 1: Laurent SPAGNOL, Nicolas SAKALOFF, Oriane MOULIN, Nora et Fred DESIRY, Quentin BIANCALANA

A titre indicatif, ci-dessous les horaires des cours des différents groupes

Poussins Confirmés :	Samedi matin	11h00-13h00
Poussins Débutants :	Samedi après-midi	14h00-16h00
Poussins tous niveaux :	Mercredi après-midi	14h00-16h00
Jeunes Débutants :	Mercredi après midi	14h00-16h00
	Samedi matin	10h00-13h00
	Samedi après midi	14h00-16h00
Jeunes Compétiteurs :	Mercredi après midi	14h00-18h00
	Samedi matin	10h00-13h00
	Samedi après midi	14h00-18h00
Adultes Débutants :	Mercredi après-midi	14h00-16h00
	Samedi matin	10h00-13h00
	Samedi après midi	14h00-16h00
Adultes Compétiteurs:	Mercredi après-midi	14h00-18h00
	Samedi matin	10h00-13h00
	Samedi après midi	14h00-18h00

Les entraînements du soir ne sont pas encore définis



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



Compétitions

Les calendriers sont téléchargeables sur notre site (www.francsarchersnice.fr) ou celui du comité PACA, les mandats également ; ils sont de plus affichés au terrain.

Les archers s'inscrivent sur le site (www.francsarchersnice.fr) dans l'onglet « inscription concours », les compétiteurs indiquent à quels concours ils souhaitent participer. Le club assure l'inscription groupée des compétiteurs une semaine avant le concours. Passé ce délai chacun s'inscrit directement auprès de l'organisateur. Toute inscription est à régler lors du greffe.

Communication / information

Outre les traditionnels tableaux d'affichages que vous trouverez sur le terrain, toutes les informations du club sont accessibles sur notre site internet (www.francsarchersnice.fr) : résultats, événements, compétitions, documents statutaires, Vous recevrez aussi régulièrement par courriel (votre adresse mail est pour nous très importante, elle nous permet de communiquer rapidement à moindre frais) des notes du Président ou du Conseil d'Administration concernant la vie du club.

Nous invitons aussi les parents des jeunes à nous laisser un numéro de mobile ou de fixe ou nous pouvons vous joindre en cas de problème.

Bonne saison sportive à toutes et tous.

La Présidente
Delphine RENAULT

La Secrétaire
Véronique BERNARDI

La Trésorière
Sandra MALHEURTY



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



Fiche individuelle de renseignements saison 2019

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

Nom : Prénom :
 Nom des parents :
 Date de naissance : Nationalité :
 Profession : Situation de famille :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Mail : @
 TEL perso : TEL bureau :

LICENCE N°

PHOTO

Cadre réservé
au
secrétariat

Type d'arc : Arc Classique / Arc à poulies / Arc droit

- Poussins _ _ _ _ _ 176,00 €
- Jeunes _ _ _ _ _ 283,00 €
- Adultes loisirs/débutants _ _ _ _ _ 257,00 €
- Adultes compétiteurs _ _ _ _ _ 287,00 €
- Handisport _ _ _ _ _ 228,00 €
- Adulte sans pratique _ _ _ _ _ 82,50 €
- Découverte (à partir du 1 mars 2017).. 90,00 €
- Etudiant loisir. 180,00 € (sur présentation de la carte d'étudiante en cours de validité)

Préinscription pour les anciens adhérents (**hors poussins**) : dépôt des dossiers complets du **20 août au 07 septembre 2018 inclus** : (fiche d'inscription + certificat médical+ règlement). Pour les jeunes, fournir la fiche sanitaire de liaison et l'autorisation de prélèvement contrôle dopage. **Remise de 20€**

Famille nombreuse : (à partir de 3 archers de la même famille) remise de 7% sur le total du montant des licences de la famille

TOTAL: - - - - €

Visiteur _ _ _ _ _ 170 €

Suppression de la part « Garantie individuelle accident » (-0,25 €) (dans ce cas je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité au titre de la garantie accident corporel)

CERTIFICAT MEDICAL avec mention obligatoire : « APTÉ À LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DU TIR À L'ARC EN COMPETITION »

Revue Fédérale : 22 €

Les chèques de cautions de location seront sur demande rendus en mains propres ou détruits.

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur, OUI

et verse la somme de € par :

(- - - nombre) Chèque # Espèces Chèque collectif en

règlement de mon inscription. Date: _ _ _ _ _

Signature: _ _ _ _ _



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



ATTESTATION CONCERNANT LE « QUESTIONNAIRE DE SANTE - QS - SPORT » VOIR PAGE SUIVANTE

Pour renouveler votre licence, vous attestez que vous avez répondu par la négation à l'ensemble du questionnaire.

ADULTES +18 ANS

« Je soussigné Mr / Mme - - - - - certifie avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé préalable au renouvellement d'une licence sportive »

JEUNE - 18ANS

« Je soussigné Mr / Mme - - - - - responsable légal de
- - - - - certifie avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé préalable au renouvellement d'une licence sportive »

Le - - - - - à Nice

Signature :



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



COMPAGNIE des FRANCS ARCHERS de NICE CÔTE d'AZUR



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon fils ou ma fille

- à quitter seul le LIEU d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.
- M'engage à venir chercher l'enfant au club dès la fin des cours, aux horaires fixés

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Représentant(e) légale (e) de.....

- AUTORISE L'ASSOCIATION Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies me représentant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise
- N'AUTORISE PAS l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies me représentant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

- Représentant(e) légale (e) de.....
- A faire véhiculer mon enfant, en mon absence, lors des déplacements pour des compétitions officielles ou amicales.
- A faire soigner mon enfant.
- A faire pratiquer les interventions d'urgence selon les prescriptions du médecin consulté.
Si besoin, merci de signaler toutes pathologies particulières (asthme par exemple.)

Date :

Signature :

RAPPEL AUX PARENTS

- Lors des périodes hors encadrement les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents
- Vous devez vous assurer qu'un entraîneur soit présent en accompagnant vos enfants jusqu'à la salle ou le terrain extérieur.
- Parents de poussins à juniors pour toutes compétitions, elles sont soumises à validation de l'entraîneur.